

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 avril 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – BALLESTA P - COZ L – DENOLLY M - ANTUNES N – LAMBERT C– PINGET M.C – POIPY L -

Absents (excusés) : ROUX G - OKOUMOUCHIAN G

### **POINT N°1 : LOGEMENT COMMUNAL RUE DU BOURG VIEUX**

#### **1.1 : Paiement à la commune du stock de gaz mis à disposition de la locataire**

♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de consentir un échéancier à la locataire pour le paiement du stock de gaz mis à sa disposition qu'elle pourra régler en 9 échéances de 190 €.

### **POINT N°2 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

#### **2.1 : Modification des indemnités versées**

♦ Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire, à l'unanimité, décide de modifier les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire. Il est en particulier décidé d'augmenter l'indemnité de M. ARGOUD Yvan compte tenu de sa charge de travail et de réduire les indemnités des autres bénéficiaires dans l'enveloppe globale. L'indemnité de Mme le Maire est fixée à 34,5 % de l'indice 1015 (au lieu de 37 %) L'indemnité des adjoints est fixée à 11,6 % de l'indice 1015 (au lieu de 12 %) L'indemnité des conseillers ayant reçu délégation est fixée à 5,5 % de l'indice 1015 (au lieu de 5,9 %), à l'exception de celle de M. ARGOUD Yvan fixée à 11,6 %. Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **POINT N°3 : URBANISME**

#### **3.1 : Déclarations préalables**

♦ Mme BARBOSA DE LIMA Dominique : Installation d'une piscine

Situation : 685, chemin de Gambaloup

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Le demandeur devra veiller à la remise en état du chemin d'accès pour éviter tout problème lié aux eaux pluviales sur la voie communale. L'eau de la piscine devra être traitée sur la parcelle et le demandeur devra sécuriser le bassin.

♦ Mme COCHE Marie-Noëlle : réfection des passes de toit et bandeaux

Situation : 823, montée de l'Embranchement

Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ Mme PICHON Juliette : réaménagement d'un bâtiment existant en logement

Situation : 2159, route de Vienne

La sortie devra se faire sur le chemin départemental et n'est pas envisageable sur le chemin rural non adapté pour la circulation des véhicules motorisés. Le bâtiment devrait comporter une toiture à deux pans. Les écoulements des eaux pluviales sont à traiter sur la parcelle. Le service instructeur est chargé de vérifier la faisabilité de ce projet situé en zone Nh au PLU.

### **3.2 : Déclarations d'intention d'aliéner**

- ◆ Parcelles AH 357 et 361, 129 route des écoliers

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

- ◆ Parcelles AM 497 et 509, impasse du loup

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

## **POINT N°4 : BATIMENTS**

### **4.1 : Agence postale et mairie**

- ◆ Une demande de subvention sera déposée auprès de la conférence territoriale du 6 juin 2016, pour la mise en accessibilité du bâtiment mairie et du local de l'agence postale, pour obtenir une aide financière du Département.
- ◆ Le début des travaux est prévu à la mi-juin.
- ◆ Une déclaration préalable sera déposée pour l'installation des enseignes de l'agence postale sur le bâtiment mairie et l'installation de la boîte aux lettres extérieure.

## **POINT N°5 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **5.1 : Mur de la rue du Billier**

- ◆ Après plusieurs réunions pour la levée des réserves, les reprises de maçonnerie ont bien été réalisées mais un contrefort prévu initialement n'a pas été réalisé et la canalisation dans laquelle l'entreprise déversait les eaux du chantier n'a pas été débouchée. Un courrier recommandé avec accusé de réception sera adressé à l'architecte pour qu'il applique les pénalités de retard prévues au marché.

### **5.2 : Eglise de Revel**

- ◆ La demande de subvention déposée auprès du Département doit être examinée courant mai.

## **POINT N°6 : ECOLES**

### **6.1 : Nouvelles activités périscolaires**

- ◆ L'école de Revel-Tourdan participera dans le cadre des « NAP » à l'activité « A travers chants » financée par l'agence Iséroise de diffusion artistique (AIDA). Des enfants de l'école et d'une autre du territoire de Beaurepaire formeront une chorale et leur travail sera présenté cet été, à Sassenage et à La Côte St André.

## **POINT N°7 : VOIRIE**

### **7.1 : Travaux de voirie**

- ♦ La cabine située sur la place du 19 mars 1962 dont la réfection est programmée, doit être enlevée en principe au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Il sera demandé s'il est possible d'anticiper cette suppression. Il paraît aussi souhaitable de profiter des travaux pour réaliser le plateau surélevé prévu dans l'étude sécuritaire dans ce secteur.

## **POINT N°8 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **8.1 : Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au local technique**

- ♦ Des renseignements seront pris auprès d'autres communes voisines qui se sont équipées pour un retour d'expérience et d'éventuels conseils.

### **8.2 : Ambroisie**

- ♦ Une sensibilisation sera de nouveau faite comme chaque année sur le RTI pour que la population s'emploie à détruire cette plante hautement allergisante.

### **8.3 : Mare pédagogique**

- ♦ La visite organisée s'est bien passée. Il serait peut-être souhaitable de contacter un responsable en charge des espaces naturels sensibles au niveau du Département pour la valorisation de cette mare.

### **8.4 : Gestion des déchets verts**

- ♦ Une rencontre est prévue avec un responsable du Département pour discuter de la gestion des déchets verts au niveau intercommunal.

### **8.5 : Entretien des espaces verts et autres espaces publics**

- ♦ Le problème de la gestion différenciée des espaces à entretenir est évoqué, avec la nécessité d'en rediscuter et de faire des choix judicieux. Ce système est déjà mis en place par le service technique. La question des tontes fait débat suivant les sites à entretenir. Début 2017, l'utilisation des désherbants sera interdite et des décisions devront être prises pour adapter le travail du service technique à cette contrainte.

## **POINT N°9 : ELECTRICITE**

### **9.1 : Réseau ERDF**

- ♦ ERDF va procéder à un renforcement de réseau et interviendra dans le secteur de la route de St Barthélémy.

## **POINT N°10 : LOGEMENTS SOCIAUX**

- ♦ La commande de sèche serviettes et de nouveaux radiateurs pour les logements place de l'église a été passée.

**POINT N°11 : PERSONNEL COMMUNAL**

- ◆ Les travaux de goudronnage de la voirie, avec le syndicat de voirie doivent débuter le 2 mai.
- ◆ L'entreprise DUMONT sera chargée de nettoyer les rues des deux bourgs avant les cérémonies du 8 mai.
- ◆ Le fauchage des accotements doit débuter prochainement.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD